

This Page Is Inserted by IFW Operations
and is not a part of the Official Record

BEST AVAILABLE IMAGES

Defective images within this document are accurate representations of the original documents submitted by the applicant.

Defects in the images may include (but are not limited to):

- BLACK BORDERS
- TEXT CUT OFF AT TOP, BOTTOM OR SIDES
- FADED TEXT
- ILLEGIBLE TEXT
- SKEWED/SLANTED IMAGES
- COLORED PHOTOS
- BLACK OR VERY BLACK AND WHITE DARK PHOTOS
- GRAY SCALE DOCUMENTS

IMAGES ARE BEST AVAILABLE COPY.

**As rescanning documents *will not* correct images,
please do not report the images to the
Image Problem Mailbox.**

THIS PAGE BLANK (USPTO)

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION. FR

Gr. 19. — Cl. 2.

N° 928.389

Dispositif pour la pratique thérapeutique, chirurgicale ou pour soins de beauté.

M. EUGÈNE-LOUIS BLANCHET résidant en France (Seine).

Demandé le 23 mai 1946, à 14^h 16^m, à Paris.

Délivré le 2 juin 1947. — Publié le 26 novembre 1947.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Dans la pratique thérapeutique, chirurgicale ou dans l'application de méthodes pour soins de beauté, il est souvent nécessaire d'exercer sur des surfaces d'épiderme une contraction ou une traction ou encore une compression qui englobe entre ces surfaces d'épiderme des masses musculaires ou osseuses. Il y a intérêt, dans tous les cas de ce genre, à pouvoir réaliser facilement, donc rapidement et avec le maximum d'efficacité désirée, les effets ainsi recherchés. Il est non moins intéressant, une fois que l'effet thérapeutique, orthologique ou esthétique a été réalisé, de libérer l'épiderme ou les masses musculaires ou osseuses, et cela sans douleur, des moyens utilisés pour produire le résultat recherché.

Il y a, d'autre part, avantage à ce que les moyens ainsi utilisés soient immédiatement prêts à l'usage, moyennant une manipulation simple, et conservent pendant une très longue durée leurs propriétés particulières.

C'est ainsi que l'on peut avoir à appliquer un pansement ou une substance curative sur une surface déterminée de l'épiderme ou encore qu'il peut y avoir lieu de rapprocher les bords d'une plaie, avec ou sans intervention d'un pansement ou d'une substance curative. L'on peut aussi, par exemple, avoir à exercer sur les bords d'une plaie un effet de traction pour maintenir

celle-ci ouverte. Il peut y avoir lieu, de même, d'exercer une action de compression, locale ou étendue, sur un membre. L'on peut aussi avoir à rechercher la contraction d'une surface d'épiderme accompagnée d'une action réparatrice de ce dernier.

La présente invention a pour objet un dispositif qui permet de réaliser des effets tels que ceux énoncés ci-dessus.

Ce dispositif consiste essentiellement en une plaque ou feuille de matière élastique susceptible de retenir un adhésif qui, outre sa propriété d'adhésivité à la plaque ou feuille élastique en question, possède également celle d'adhérer fortement à l'épiderme, dans un sens parallèle à la surface de ladite plaque ou feuille mais susceptible, au contraire, de se détacher aisément lorsque l'on replie sur lui-même le bord de cette plaque ou feuille et que l'on exerce une traction perpendiculaire ou parallèle à la surface de ces dernières.

L'adhésif en question peut être soit un adhésif demeurant poisseux sans intervention spéciale, soit un adhésif visqueux susceptible d'être étendu, par exemple au pinceau, soit enfin un adhésif qui, après avoir été appliqué sur les parties voulues de la plaque ou de la feuille élastique, est susceptible de sécher mais qui peut retrouver ses propriétés d'adhésivité à

l'épiderme par l'application d'un solvant.

On peut citer, à titre d'exemple :

Comme adhésifs de la première ou de la deuxième catégorie, les adhésifs à base de gutta-percha, de sels vinyliques, de caoutchouc naturel ou artificiel, additionnés ou non de matières inertes, comme par exemple les adhésifs qui sont utilisés dans les bandes adhésives telles que celles que l'on trouve dans le commerce

10 sous le nom de « Leucoplaste » ou « Albu-plaste » ;

Comme adhésifs de la troisième catégorie, les adhésifs vinyliques, chargés ou non, susceptibles de sécher mais qui peuvent être rendus poisseux, au moment de l'emploi, par application

15 d'un dissolvant des résines vinyliques.

Dans tous les cas ci-dessus, l'adhésif sera appliqué sur les parties de la plaque ou de la feuille élastique qui doivent être fixées momentanément sur l'épiderme, l'étendue de la surface ainsi munie d'adhésif étant proportionnée

20 à la force de tension que doit supporter, à l'usage, l'objet ainsi constitué.

Cette étendue est déterminée par des essais systématiques qui, une fois réalisés, permettent

25 de classer les objets conformes à l'invention suivant les catégories répondant aux nécessités de l'usage.

La plaque ou feuille élastique est soit imperméable à l'air et à l'humidité ou aux vapeurs

30 des agents thérapeutiques mis en œuvre, soit, au contraire, perméables à l'humidité ou à ces vapeurs. Dans ce dernier cas, s'il y a lieu à

aération importante de l'épiderme au travers d'un pansement, la plaque ou feuille élastique

35 sera munie d'ouvertures de dimension correspondant au degré de communication nécessaire de l'épiderme avec l'atmosphère.

La plaque ou feuille pourra également comporter des fentes longitudinales ou transversales formées par de simples coupures ou par

40 des évidements allongés, déterminant ainsi des éléments élastiques permettant à l'objet ainsi conformé de suivre, avec des différences de tension réduites au minimum, la forme, de la

45 partie du corps sur laquelle le dispositif est appliqué.

En chirurgie, on pourra par exemple fixer au moyen de l'adhésif une des extrémités d'une bande élastique conforme à l'invention d'un

50 côté d'une plaie, en appliquant la partie couverte d'adhésif à la distance voulue de la plaie, puis, ayant rapproché les lèvres de cette dernière

et ayant exercé une tension sur la bande, on fixera, par pression, son autre extrémité à la distance désirée de la plaie. L'élasticité du dispositif rapprochera ainsi les deux lèvres de la plaie. On aura pu, en cas de besoin, interposer

55 entre le dispositif et la plaie, un pansement avant ou après rapprochement des lèvres de celle-ci.

60 S'agissant de traiter une brûlure locale ou de faire agir un pansement, on utilisera un dispositif conforme à l'invention, de dimension largement supérieure à celle de la brûlure et, après avoir appliqué sur cette dernière les moyens

65 curatifs désirés, on recouvrira le tout par le dispositif en appliquant, par pression, les bords de ce dernier sur l'épiderme tout alentour ou

seulement sur une partie de la périphérie du pansement après avoir ou non exercé une traction

70 sur la plaque ou feuille élastique, suivant le but envisagé. L'élasticité du dispositif pourra intervenir dans ce cas, soit uniquement pour se conformer au pansement et l'appliquer avec

la pression désirée, soit également pour exercer

75 une action de constriction sur l'épiderme.

Pour maintenir une plaie ouverte, par exemple pour une aération prolongée ou pour un pansement ou pour tout autre but curatif ou

80 chirurgical, il suffira de prendre deux bandes conformes à l'invention, d'appliquer leurs extrémités, par pression, de chaque côté des lèvres de

la plaie, puis, exerçant une traction sur ces dispositifs, de les fixer par pression sur l'épiderme

à une certaine distance de la plaie, en un point

85 où l'épiderme est susceptible d'offrir une résistance suffisante à la traction.

Dans le cas où il est nécessaire d'exercer une action constrictive généralisée sur une surface

d'épiderme, on agira comme dans le cas du rap-

90 prochement des bords d'une plaie.

Si, en esthétique, on recherche une réduction de surface de l'épiderme par le moyen d'une

constriction axée ou centripète, on fixera, par

pression, autour des parties d'épiderme qu'il

95 y a lieu de traiter, un dispositif conforme à l'invention, par exemple circulaire ou ovale, ou polygonal, et mis sous tension après avoir

appliqué sur la peau un agent susceptible de

maintenir la peau à l'état de constriction et

100 on laissera le dispositif en place jusqu'à ce que le double effet constrictif du dispositif et de l'agent, par exemple un astringent, utilisé en

combinaison avec lui, s'étant produit, l'épi-

derme ne soit contracté et soit susceptible de rester ainsi même après l'enlèvement du dispositif.

Dans ce dernier cas, il y aura grand avantage, pour éviter la formation de rides sous l'effet de la contraction de l'épiderme par l'action du dispositif conforme à l'invention, à utiliser, pour constituer la plaque ou feuille élastique, une matière ayant, malgré la présence de l'agent constrictif, un coefficient d'adhérence élevé par rapport à l'épiderme. Une matière qui convient particulièrement bien dans ce sens est le caoutchouc spongieux que l'on trouve dans le commerce sous le nom de Impercalor et qui est un caoutchouc très finement spongieux tranché sous l'eau de manière que la ou les deux surfaces de la plaque ou feuille élastique conforme à l'invention comportent des alvéoles ouverts vers l'extérieur. La surface ainsi produite à un coefficient d'adhérence excessivement élevé, grâce aux arêtes des nombreux alvéoles qui sont en contact avec l'épiderme. Les matières de ce genre peuvent être également utilisées, avec avantage, dans la constitution de dispositifs conformes à l'invention destinés à d'autres applications que les soins de beauté.

Dans tous les cas d'emploi, pour un pansement, de pommades, d'onguents ou autres produits gras ou humides, appliqués directement sur la peau ou sur la partie du dispositif non enduite d'adhésif, on obtient, le cas échéant, une étanchéité absolue, un champ parfaitement propre et même aseptique ou antiseptique et l'on peut supprimer tout dispositif complémentaire tel, par exemple, que ouate, compresses ou bandes du type dit «Velpeau» ou autre.

Notamment dans le cas de mise en œuvre de la matière dite «Impercalor», on réalise un isolant thermique maintenant le pansement à la température du corps.

Au dessin ci-joint sont représentées, à titre d'exemple, trois formes de réalisation de dispositifs conformes à l'invention.

La figure 1 représente une bande 1 de matière élastique destinée, par exemple, à rapprocher les lèvres d'une plaie 2. Cette bande porte, à chacune de ses extrémités, une couche de substance adhésive 3, 3a qui y adhère et qui est susceptible d'adhérer à l'épiderme. Dans la figure, la couche adhésive est supposée appliquée sur la face inférieure de la bande 1. Pour

refermer les lèvres 4, 4a de la plaie on applique d'abord fortement une des extrémités de la bande 1, par exemple l'extrémité 3, sur l'épiderme à une distance telle de la lèvre 4 de la plaie que la portion de bande munie d'adhésif ne touche pas cette lèvre 4 puis, ayant rapproché les lèvres de la plaie, on tend la bande et on applique son autre extrémité 3a sur l'épiderme à une distance telle de la lèvre 4a que la portion munie de cet adhésif ne touche pas cette lèvre. Si, pour constituer la bande, on a utilisé du caoutchouc dit «Impercalor», tout l'ensemble de l'épiderme compris entre les portions 3, 3a munies d'adhésif sera entraîné par le frottement dû à l'état particulier de la surface de ce caoutchouc et l'épiderme ne fera pas de plis.

La forme d'exécution de l'invention qui est représentée à la fig. 2 correspond au cas où il y a lieu d'exercer une double action de constriction. La feuille élastique 6, munie d'adhésif le long du pourtour 7 d'une de ses faces, est distendue dans le sens des flèches f et f_1 puis est appliquée fortement par son pourtour 7 sur la portion d'épiderme à traiter. Lorsqu'on lâche alors la feuille 6 elle se contracte dans le sens des flèches f_2 et f_3 en exerçant un effet de constriction de l'épiderme sous-jacent. Si on a utilisé, pour constituer la bande, du caoutchouc dit «Impercalor», cette constriction ne donnera pas lieu à la formation de rides pour le motif précisé plus haut. Un agent destiné à perpétuer l'effet de constriction, par exemple: un astringent, peut être appliqué sur la face inférieure de la feuille 6 et maintenu en action tout le temps désiré.

Au lieu d'une forme sensiblement rectangulaire, on pourra donner au dispositif une forme circulaire ou une forme ovale ou autre.

A la fig. 3, on a représenté une autre forme d'exécution de l'invention, dans laquelle la bande élastique munie d'adhésif à ses deux extrémités, en 8, 8a, est pourvue de fentes longitudinales telles que 9 de manière à former des bandes élastiques telles que 11. Une disposition de ce genre conduit à une utilisation plus régulière du dispositif lorsque la surface sur laquelle on doit l'appliquer est bombée.

Pour l'application à la constriction d'un membre, on donnera au dispositif une longueur suffisante pour faire le tour de ce membre.

Quelle que soit la forme donnée au dispositif objet de l'invention, il y aura avantage, lorsque

l'adhésif sera un adhésif poisseux, à le recouvrir d'une toile gommée ou d'une feuille cellulosique dans le genre de celle dont on fait usage pour les bandes dites «Leucoplaste» ou «Albuplaste» ou pour les pastilles de caoutchouc dites «Rustines».

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un dispositif adjuvant de la pratique thérapeutique, chirurgicale ou esthétique, ce dispositif consistant en une plaque ou feuille mince de matière élastique, par exemple de caoutchouc, dont tout ou partie du pourtour est muni, sur une certaine largeur, d'un adhésif susceptible d'adhérer fortement à l'épiderme dans un sens parallèle à ce dernier et, au contraire, de s'en détacher aisément par une traction exercée sur ladite

plaque ou feuille, perpendiculairement à l'épiderme ou par retournement sur lui-même du bord du dispositif.

Le dispositif est éventuellement muni de fentes longitudinales.

L'adhésif peut être un adhésif appliqué à demeure et qui est soit poisseux, soit sec mais devenant poisseux sous l'effet d'un solvant, ou bien un adhésif appliqué au pinceau au moment de l'utilisation du dispositif.

Il y a avantage à constituer le dispositif au moyen de caoutchouc spongieux dit «Impercalor».

EUGÈNE-LOUIS BLANCHET.

Par procuration :
HARLÉ et LÉCORNIEZ.

Fig.1

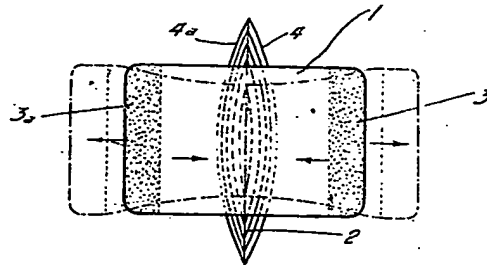


Fig.2

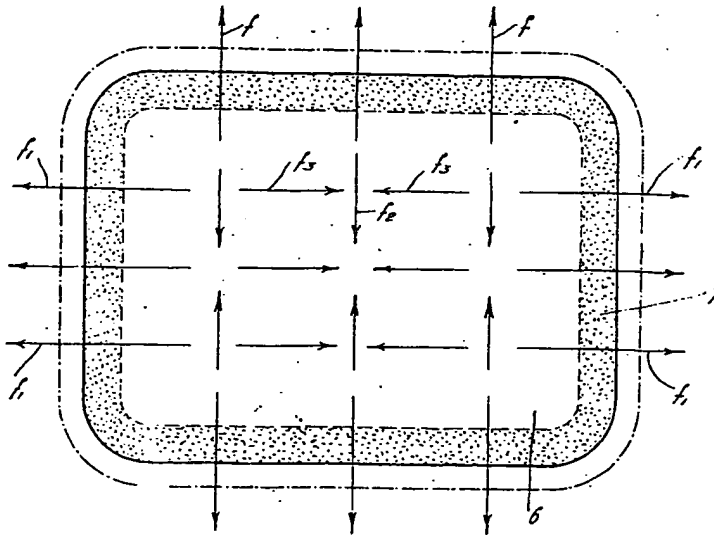
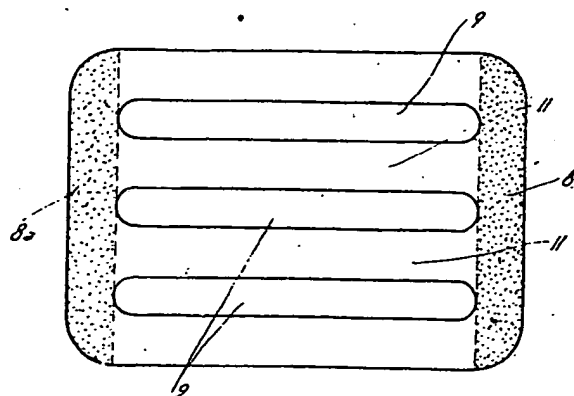


Fig.3



THIS PAGE BLANK (USPTO)